

Fêter la Toussaint et honorer nos défunts



Autour de la Toussaint, beaucoup de familles se rendent dans les cimetières afin de se recueillir et prier près de la tombe de leurs défunts. Le 1er novembre (jour férié) c'est la fête de tous les saints, l'Église honore ainsi la foule innombrable de ceux et celles qui ont été de vivants et lumineux témoins du Christ. Chaque 1er novembre, les chrétiens se retrouvent à la messe pour célébrer l'espérance chrétienne de la vie éternelle qui se fonde sur l'appel de Dieu à devenir des saints.

« Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité ; de même nous le croyons, ceux qui se sont endormis dans la mort, Dieu, à cause de Jésus, les emmènera avec son Fils. » Saint Paul aux Thessaloniens

Le 1er novembre, après la messe de la Toussaint, est proposée dans les différents cimetières, la bénédiction des tombes des défunts. Les tombes à la

demande des familles présentes sont bénies, accompagnée d'une prière personnelle pour le ou les défunts. La tombe est un lieu digne pour accueillir le corps de nos frères défunts, c'est aussi le lieu du souvenir et de la prière. Pour nous les chrétiens, c'est le lieu de l'Espérance de la résurrection. Jésus a reposé trois jours en terre avant de ressusciter. Notre espérance, c'est d'être ressuscité avec le Christ.

Le 2 novembre, jour de prière pour les défunts, les paroisses invitent particulièrement les familles qu'elles ont accompagnées lors des obsèques de leurs proches. C'est au cours de cette célébration que nous prions pour chacun des défunts dont les obsèques ont été célébrées dans l'église durant l'année. Une veilleuse est allumée pour chaque défunt et remise à chaque famille présente. Pour ceux qui ne sont pas présents, les veilleuses sont déposées dans les églises de leurs villages. Les chrétiens continuent à prier pour les défunts des familles notamment au cours des messes qui sont célébrées à leur intention.

Les familles des défunts de l'année sont informées par un courrier, des horaires et lieux des messes de la Toussaint (1er novembre), suivi des bénédictions dans les cimetières et de la prière pour les défunts (2 novembre).

Les familles sont nombreuses à venir se recueillir sur la tombe de leur défunt, c'est un moment important pour tous, pratiquants ou non. Les cimetières à cette occasion sont très fleuris, signe de l'espérance de la vie éternelle.

Des cartes de la Toussaint sont distribuées dans les boîtes aux lettres des villages ou données nominativement pour informer de ces dates (voir modèle ci-dessous).



***Jésus, nous le croyons, est mort et ressuscité ;
de même, nous le croyons aussi,
ceux qui se sont endormis,
Dieu, par Jésus, les emmènera avec lui.***
(1ère lettre aux Thessaloniens 4,14)

- **Messe de la veille de la Toussaint** : 31 octobre à Gasville à 18h, suivie de la bénédiction au cimetière
- **Messe de la Toussaint** : 1er novembre à Lèves à 10h30, suivie de la bénédiction au cimetière
- **Messe pour les défunts** : 2 novembre à Champhol à 18h, suivie de la bénédiction des tombes au cimetière :
 - de Saint-Prest à 16h30
 - de Champhol à 17h30